



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 1er février 2023  
N°2023\_3114\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens

*Service producteur* : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

**Opportunité** : avis favorable émis le 4 juin 2018 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 30 novembre 2022 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Non
Période de validité	2023
Publication JO	Oui
Périodicité	ponctuelle

#### **Descriptif de l'opération**

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Éducation nationale cherche à déterminer et identifier les faits de violences en milieu scolaire *via* des enquêtes faites auprès des chefs d'établissements et des élèves du second degré.

Le principe d'une enquête de victimation est d'interroger un échantillon de personnes sur les atteintes subies au cours d'une période de référence. Il s'agit des atteintes aux biens, vols ou actes de destruction, dégradation, et les atteintes aux personnes, violences physiques ou sexuelles, menaces et injures. Le questionnement direct d'un échantillon d'une population donnée sur les atteintes subies permet de mesurer leur nature, leur fréquence et leurs conséquences, indépendamment des éventuelles démarches de signalement entreprises par les victimes (auprès de la police par exemple). Dans un dispositif de mesure des phénomènes de violence et des atteintes aux personnes et aux biens, une enquête de victimation fournit des données inaccessibles à travers un autre type de sources, en particulier à travers les données administratives collectées par les institutions.

Contrairement à une enquête de victimation en population générale, la déclinaison en milieu scolaire implique une restriction aux seules atteintes ayant eu lieu dans le cadre scolaire, aux abords de celui-ci et lors de tout déplacement ou tout événement en rapport avec la vie scolaire (notamment lors du trajet domicile-école) ou sur les réseaux sociaux. L'objectif est alors de savoir quelles sont les formes d'atteintes que subissent les élèves et les personnels dans le cadre ainsi élargi du temps scolaire. Toutes les informations collectées sur les atteintes subies (quoi, où, quand, comment et avec quelles conséquences) et sur le profil des victimes doivent être prises en compte lors de l'élaboration des politiques publiques en matière de lutte contre la violence en milieu scolaire. La violence est prise dans une acception large.

Les principaux thèmes abordés diffèrent très peu selon que l'on interroge les élèves ou le personnel. Pour les élèves : victimation personnelle par les pairs, victimation par les adultes, le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école, autour de l'école et dans les transports scolaires, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions. Pour les adultes, membres du personnel : victimation personnelle par les élèves, victimation par d'autres adultes (parents, extérieurs, éventuellement membres du personnel), le « climat » scolaire, comprenant le sentiment d'insécurité à l'école et autour de l'école, les conséquences des victimations subies et leur éventuel traitement par les institutions.

Il s'agit d'une enquête sur l'ensemble de la France (métropole et Drom), couvrant les établissements du secteur public et du secteur privé sous contrat. Le champ concerne les élèves et les personnels du premier et du second degré de l'Éducation nationale (enseignants et non-enseignants), les élèves de collèges et de lycées. L'unité statistique de l'enquête élève est donc l'élève scolarisé dans l'établissement ou l'école, tiré au sort l'année de l'enquête. Pour l'enquête auprès des personnels, l'unité statistique est le personnel de l'Éducation nationale exerçant dans une école ou un établissement scolaire.

L'enquête de climat scolaire et de victimation est conçue pour être répétée à intervalles réguliers, au moins tous les quatre ans sur une même population afin de fournir des séries d'indicateurs en matière de victimation en milieu scolaire.

Ont ainsi eu lieu ces dernières années :

- l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 au printemps 2021 ;
- l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des collégiens au printemps 2022 ;
- l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des enseignants du premier degré et des directeurs d'école au printemps 2022.

La Depp organise au printemps 2023 une nouvelle enquête auprès des lycéens de France métropolitaine et des Drom. 30 000 élèves de 300 lycées publics et privés sont invités à participer à cette enquête du 13 mars au 17 mai 2023. Le renouvellement de cette enquête permettra de comparer les évolutions au cours du temps et d'avoir ainsi, des données actualisées sur la situation au lycée.

Au niveau des élèves, l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation procède à un échantillonnage à deux degrés. Un premier degré consiste à échantillonner des écoles ou des établissements de manière équilibrée selon certaines caractéristiques : taille de l'école ou de l'établissement en fonction du nombre d'élèves, zone d'implantation (éducation prioritaire ou non), zone géographique (rurale ou urbaine), type d'établissements pour les lycées (lycée d'enseignement général et technologique, lycée professionnel, lycée polyvalent), secteur (public ou privé sous contrat), indice de position sociale de l'école ou de l'établissement, proportion d'élèves en retard scolaire, etc.

Au sein des unités primaires, autrement dit au sein des écoles ou des établissements, un certain nombre d'élèves est tiré au sort. Dans le premier degré, ce sont une à deux classes qui sont tirées au sort et tous les élèves de ces classes sont invités à répondre à l'enquête. Dans l'enquête auprès des collégiens, ce sont 15 élèves par niveau de la sixième à la troisième, soit au total 60 élèves qui sont tirés au sort pour participer à l'enquête. Enfin, au lycée, ce sont 100 élèves, tous niveaux confondus, qui sont tirés au sort.

La procédure d'échantillonnage pour les personnels de l'Éducation nationale est différente. Les personnels sont tirés au sort de manière aléatoire. L'échantillonnage est équilibré selon un certain nombre de caractéristiques : celles de leur lieu principal d'affectation et leur profil (sexe, statut, profil de l'école ou de l'établissement scolaire, académie pour les enseignants du secteur public, etc.).

Pour les élèves, il leur est demandé de remplir un questionnaire informatisé qui sera ensuite mutualisé sous la forme d'une base de données. Le questionnaire est passé en établissement, avec un accès sécurisé, afin de garantir la confidentialité et la sincérité des réponses. Le protocole de recueil des données est très strict et doit être le même pour toutes les écoles ou les établissements. Les élèves du second degré répondent seuls au questionnaire *via* les ordinateurs de l'établissement. Lorsqu'il n'est pas possible de recourir à la version électronique du questionnaire, les élèves peuvent répondre à l'enquête *via* une version papier du questionnaire. Dans le cadre de l'enquête auprès des élèves de CM1-CM2, ces derniers répondent, également seuls, au questionnaire et uniquement *via* des tablettes électroniques du rectorat de l'académie. Quel que soit le mode de passation, que ce soit la passation en ligne ou la passation *via* le questionnaire papier, les élèves sont espacés dans la salle pour que chacun puisse répondre au questionnaire sans que ses réponses soient visibles par une tierce personne. Les membres des équipes mobiles de sécurité présents en rectorat sont les seuls habilités à assurer la passation de l'enquête.

Pour les personnels, le questionnaire est auto-administré. Ils y accèdent *via* un lien reçu dans leur messagerie professionnelle et peuvent y répondre en dehors de l'établissement. Les données de contexte sur l'école ou l'établissement fréquenté par les enquêtés seront récupérées par appariement avec des fichiers administratifs, en assurant l'anonymat des élèves et des personnels. Aucune information collectée auprès des élèves ne permet de les identifier. Les seules informations personnelles demandées aux élèves sont le sexe et l'année de naissance. Une fois renseigné, il n'est donc pas possible d'associer les réponses du questionnaire à un élève de l'école ou de l'établissement scolaire, d'autant plus que seuls les chefs d'établissement ont connaissance des élèves tirés au sort pour participer à l'enquête. Or, ces mêmes chefs d'établissement n'ont pas accès aux données issues du questionnaire.

Les indicateurs statistiques sont calculés par la Depp au niveau national. Aucune statistique n'est produite ni publiée au niveau académique, ni a fortiori sur les écoles ou les établissements scolaires.

~~~

***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

- Le Comité souligne positivement la richesse de la concertation. Il invite cependant le service à étendre les consultations aux représentants des élèves et à enrichir les échanges avec les chercheurs de son réseau par une prise de contact plus systématique avec des laboratoires de recherche potentiellement intéressés par la thématique.

- Le Comité observe que le dispositif des enquêtes « climat scolaire » arrive à la fin d'un cycle. Le Comité invite le service à tirer avantage de la période intermédiaire, avant le début du nouveau cycle, pour envisager une refonte de tout ou partie de son processus. En la matière, le Comité a identifié des pistes pouvant faire l'objet d'investissements supplémentaires : la nature et la méthodologie des indices de climat scolaire ou de victimation, l'ajout d'information permettant de mieux caractériser les élèves et leur famille, l'organisation de la disjonction des échantillons, l'analyse comparée des méthodes employées dans d'autres pays, etc.

## **Méthodologie**

- Le Comité observe que le taux de non-réponse est significativement plus faible pour cette enquête que pour les autres volets du dispositif. Le Comité a noté les raisons structurelles pouvant expliquer en partie cette situation : organisation de la collecte, stage dans les lycées professionnels, différence dans la population enquêtée. Compte tenu de l'impact potentiel de ce phénomène sur les résultats, en lien avec un éventuel mécanisme de non-réponse non ignorable, le Comité demande au service de documenter les raisons de cette non-réponse, en organisant, le cas échéant, une remontée d'information limitée à un sous-échantillon de lycées.
- Le Comité rappelle que, suite à l'examen de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de niveau élémentaire, le 10 mars 2021, il avait noté quelques axes d'amélioration sur la méthodologie d'échantillonnage et d'équilibrage de l'enquête ainsi que l'engagement du service à mener une réflexion d'ensemble sur les processus de coordination des enquêtes auprès des élèves ou des personnels de l'éducation nationale. Le Comité avait demandé à être destinataire d'une note précisant le résultat de ces réflexions. Le Comité réitère cette demande.

## **Questionnaire**

- Le Comité invite le service à une relecture du questionnaire afin de corriger les coquilles résiduelles (question 76 par exemple).
- Tout en notant l'importance de la thématique, le Comité regrette que quelques questions sur les discriminations aient été rajoutées au questionnaire sans avoir été testées au préalable. Le Comité constate ainsi que l'ordre proposé des modalités de réponse n'est pas neutre, notamment pour la question 53 ter. Il demande au service de mettre en place un ordre aléatoire des modalités pour chaque participant. Il invite également le service à adapter le libellé des questions, dont la portée est générale, sur le traitement différencié (question 53 bis) ou sur les causes des violences subies (question 92), au champ plus restreint des modalités de réponse proposées. Enfin, le Comité s'est interrogé sur l'opportunité de terminer le questionnaire avec ce sujet, ce qui peut donner une tonalité particulière au ressenti vis-à-vis de l'enquête.
- Compte tenu de l'importance des réseaux sociaux dans la thématique de l'enquête, le Comité invite le service à mieux préciser le degré de connectivité des élèves, leur facilité d'accès à Internet, y compris dans l'environnement de l'établissement (questions 54 et 56). L'Unaf précise qu'elle est disposée à partager son expérience en la matière avec le service.

## Diffusion

- Le Comité prend acte de la réponse du service selon lequel les données seront mis à disposition à Quetelet-Progedo, y compris de manière rétroactive.

## Environnement juridique

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés ».
- Le Comité attire l'attention du service sur les points suivants :
  - Le traitement doit être fondé sur l'une des bases légales mentionnées à l'article 6 du RGPD. Cette base, dont le choix n'apparaît pas dans le dossier, conditionne notamment le droit des personnes concernées.
  - Le questionnaire prévoit des zones de commentaire libre (questions 69c et 72c), dont il convient de vérifier que l'information recueillie, via ces zones, correspond strictement à l'accomplissement de l'enquête et est traitée par des techniques de contrôle et d'anonymisation le cas échéant.
  - Les enquêtés doivent être informés de leur possibilité de retirer leur consentement.
  - Le partage des données à la communauté scientifique, via le réseau Quetelet Progedo Diffusion, devrait être indiqué au sein des mentions informatives des documents de contact.
  - La mention de « stricte confidentialité » correspond à la seule anonymisation. La mention « données pseudonymisées » devrait être ajoutée dans les documents de contact si effectivement les données traitées le sont.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique**

**Cet avis est valide pour l'année 2023.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Dominique BONNANS